

AVIS DE SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1082 Tunis-

APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.F.B.T.

Objet

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE (S.F.B.T.), invite, par le présent avis, ses actionnaires à participer à cet appel à candidature pour l'élection d'un représentant des actionnaires minoritaires au sein de son Conseil d'Administration.

Critères d'éligibilité :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la S.F.B.T ne dépassant pas 0,5% ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Etre, obligatoirement, une personne physique. Il doit jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'Administration fiscale ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans ;
- Ne doit pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de la S.F.B.T.
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société filiale du Groupe S.F.B.T.

- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la S.F.B.T. détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la S.F.B.T., désigné en tant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la S.F.B.T. ou d'une société concurrente ;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la S.F.B.T. ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne peuvent être candidat :
 - Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques
 - Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre du public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
 - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
 - Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

Constitution du dossier :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la S.F.B.T. et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;

- Le curriculum vitae;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier (Annexe 2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Une attestation de situation fiscale.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat (copies de diplômes) ;
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la S.F.B.T.

Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE « S.F.B.T.» et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires».
- Cette enveloppe doit être : soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social au plus tard le **30 juillet 2020**, soit transmise par écrit recommandé avec accusé de réception au siège social de la société sis au 5, Boulevard de la terre – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS au plus tard le **30 juillet 2020** (le cachet de la poste faisant foi).
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

Choix du représentant des actionnaires minoritaires :

- Dès la clôture de l'appel à candidature, la S.F.B.T. transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.
- La S.F.B.T. convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée spéciale dans un délai maximum de 15 jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature.
- L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et sur le site web de la BVMT au moins vingt-et-un jours (21) avant la tenue de l'assemblée.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession/Activité :
- Formation académique du candidat:
.....
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine :
-
-

Signature légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :
- Nom & Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE « S.F.B.T. » déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon C.V. sont sincères et exactes.

Signature légalisée

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*